

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, vers les pays où le communiqué ou l'offre peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions, et notamment sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie

Positive YmpacT et les fondateurs de 1000mercis annoncent :

- **la signature d'un contrat de cession en vue de l'acquisition de l'intégralité de la participation détenue dans la société 1000mercis par les fonds gérés ou conseillés par Moneta Asset Management ;**
- **leur intention de déposer un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions 1000mercis au prix de 30 euros par action.**

Paris, le 16 octobre 2024

Positive YmpacT, société détenue à parité par les fondateurs de la société 1000mercis (Madame Yseulys Costes et Monsieur Thibaut Munier) et agissant de concert avec ces derniers, détenant ensemble directement et indirectement 75,62 % du capital et 75,23 % des droits de vote théoriques de la société 1000mercis¹, annonce :

- avoir conclu avec les fonds gérés ou conseillés par Moneta Asset Management SAS, détenant 16,91 % du capital et 16,82 % des droits de vote théoriques de la société 1000mercis, un contrat de cession portant sur la totalité de leur participation au prix de 30 euros par action (l'« **Acquisition Moneta** ») ; et
- son intention de déposer prochainement, et postérieurement à la réalisation de l'acquisition des blocs détenus par les fonds gérés ou conseillés par Moneta Asset Management, une offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions 1000mercis qu'ils ne détiennent pas (à l'exception des 84.089 actions autodétenues par 1000mercis et représentant 3,74 % du capital) (l'« **Offre** »).

En conséquence de l'Acquisition Moneta, Positive YmpacT a vocation à franchir les seuils de 90 % du capital et des droits de vote de la société 1000mercis et les conditions réglementaires au dépôt de l'Offre puis à la mise en œuvre d'un retrait obligatoire seront réunies.

L'Offre serait libellée au prix de 30 euros par action. Le dépôt de l'Offre devrait intervenir d'ici la fin du mois d'octobre 2024, étant précisé que la société Positive YmpacT a d'ores et déjà sécurisé le financement nécessaire au dépôt de l'offre. Les conditions financières de l'Offre seront appréciées par un expert indépendant conformément à la réglementation en vigueur.

Les actionnaires de 1000mercis disposeraient ainsi de la possibilité d'obtenir une liquidité immédiate sur l'intégralité de leur participation et à un prix attractif, représentant une prime de 29,3 % sur le dernier cours coté avant l'annonce et de 23,7 % sur le cours moyen pondéré par les volumes des 60 derniers jours.

A l'issue de l'Offre, les actions non apportées de la société 1000mercis feront l'objet d'une procédure de retrait obligatoire et la société sera retirée de la cote.

La réalisation de cette offre reste subordonnée à son dépôt auprès de l'Autorité des marchés financiers ainsi qu'à une décision de conformité que celle-ci prononcerait à l'issue de son examen.

*

¹ Sur la base d'un capital composé de 2.246.248 actions représentant 2.257.620 droits de vote théoriques.

Avertissement

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'acquérir des titres et ne saurait être considéré comme constituant une quelconque forme de démarchage aux fins d'achat ou de vente de titres financiers. L'offre ne sera réalisée que conformément à la documentation d'offre qui contiendra les termes et conditions complets de l'offre. Toute décision relative à l'offre doit se fonder exclusivement sur l'information contenue dans la documentation d'offre.

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Positive YmpacT et les fondateurs de 1000mercis déclinent, chacun en ce qui les concerne, toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.